

Image not found or type unknown



Cession de parts sociales : comment procéder ?

Fiche pratique publié le **08/10/2013**, vu **417 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si vous envisagez de vendre les parts sociales que vous possédez dans une société, vous devez respecter les règles imposées car ces cessions sont encadrées par la loi.

Pour que la cession soit possible :

- les parts sociales doivent être entièrement libérées. Dans certaines sociétés, votre apport peut être versé de façon échelonnée ;
- vous avez obtenu l'agrément des autres associés, si la loi ou les statuts le prévoient.

[Accéder au guide](#)